

coût des emprunts fédéraux eux-mêmes. Cela n'empêcherait pas le capitaliste privé de participer au financement des municipalités, soit en souscrivant directement à l'emprunt, soit en achetant des obligations. De plus, pour le gouvernement fédéral il serait aussi logique de garantir ces valeurs que de garantir celles de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Qu'il me soit permis d'exposer une autre bonne raison pour laquelle il conviendrait que le gouvernement fédéral institue une banque d'expansion des municipalités. Le gouvernement a un rôle précis à jouer dans la coordination des dépenses d'immobilisations privées et publiques qui entrent dans le cadre de l'économie nationale. Pareille coordination assurerait l'essor et la stabilité du pays. Pour le moment, je doute fort que le gouvernement soit en mesure de coordonner les dépenses d'immobilisation aux trois paliers administratifs. Avant tout, une telle banque faciliterait certainement les emprunts au Canada pour les besoins canadiens. Ce serait, par conséquent, un moyen positif de mettre en vigueur le programme du gouvernement fédéral visant à encourager un plus grand recours aux épargnes des Canadiens.

La création d'une telle caisse ou banque supprimerait également les obstacles à la mise en valeur de nos ressources, et l'impatience que suscitent ces obstacles; ce serait un vif stimulant à la planification ordonnée de l'essor et de la remise en valeur de nos ressources. Pareille initiative aiderait également à garder dans chaque région urbaine un programme planifié de mise en valeur qui, appliqué, fournirait du travail et offrirait la satisfaction de voir que les besoins de la collectivité sont satisfaits.

Nous avons à la tête des Lacs une commission de planification, qui compte un ingénieur-planiste compétent, employé à plein temps, et dont les plans n'attendent que les capitaux pour transformer les villes de la tête des Lacs en une unité coordonnée qui aura certainement pour effet d'attirer plus d'industries et plus de gens. J'exhorte le ministre à étudier cette proposition visant à l'établissement d'une telle banque le plus tôt possible.

Le rapport de la Commission royale Bladen renferme une recommandation qui, à mon avis, semble douteuse, le gouvernement l'aurait incorporée dans son budget. Je parle du droit de 10 p. 100 que la Commission a recommandé sur les voitures britanniques. A l'heure actuelle, le Royaume-Uni se sent de plus en plus obligé de réorienter ses échanges vers la communauté européenne. Le nouveau droit proposé serait simplement un obstacle

[M. Badanai.]

de plus au maintien de nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne. Si cette dernière décide d'adhérer à la Communauté économique européenne, nous devrions nous hâter de nous joindre aussi au même bloc. Après tout, les achats de la Grande-Bretagne dans notre pays se chiffrent à environ un milliard de dollars tandis que nos achats dans ce pays ne lui donnent pas une balance commerciale favorable. Ces facteurs...

**M. Pugh:** L'honorable représentant me permettrait-il une question?

**M. Badanai:** Laissez-moi terminer mon exposé. Lorsque j'aurai fini, je répondrai à toutes les questions que l'honorable député voudra me poser.

Ce sont là des facteurs dont le gouvernement doit tenir compte comme il a rarement été nécessaire de le faire dans le passé.

Dans son budget, le ministre des Finances a cherché à créer l'impression qu'il prévoyait un déficit afin de stimuler l'économie. En réalité, le déficit auquel le ministre fait face est le résultat de dépenses accrues découlant de crédits ministériels élaborés dès septembre dernier et qui se rattache très peu à la récession ou à ses remèdes, parce qu'alors, le gouvernement n'a malheureusement pas admis que l'économie traversait une récession qui a causé le chômage général.

En fin de compte, monsieur l'Orateur, la seule façon d'évaluer le budget, c'est de voir s'il apporte des solutions à trois des principaux problèmes économiques du Canada: le chômage, la balance des paiements, et la croissance économique.

Pour ce qui est du chômage, le budget renferme peu de dispositions propres à palier avec efficacité ce problème fondamental. Il accorde peu ou pas d'appui au programme de réadaptation professionnelle institué récemment et fondé sur la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces.

Le ministre des Finances ne peut pas tout insérer dans son budget, mais, à l'heure actuelle, on a peine à l'excuser d'avoir négligé un programme auquel le gouvernement a attaché tellement d'importance. On peut même se demander à quel point le gouvernement est sincère en patronant ce programme de réadaptation professionnelle, puisqu'il accorde un allègement fiscal aux pompiers volontaires, mais qu'il ne fait aucune concession fiscale à ceux qui entreprennent un cours de réadaptation professionnelle—et qui, la plupart du temps, le font spontanément—ou à ceux qui, dans le cadre de ce programme, essaient de s'instruire eux-mêmes ou d'instruire leurs enfants à leurs propres frais.